

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 janvier 2020

Conseillers présents :

Jean-Louis BARIOT, Michel ENGELMANN, Chrystel TUNON, Thierry MARTINAUD, André LACHAL, Marie-Anne VALLOT, Patricia DUMAS, Marie-Anne MATHEVET, Nicolas TILLMANN, Céline ELIE, Isabelle BAAS.

Magali CHAVAS donne procuration à Jean-Louis BARIOT
Pierre SCHMELZLE donne procuration à Marie-Anne VALLOT
Jean-Louis PERON et Brigitte REAT absents excusés

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité
Ajout d'un point à l'ordre du jour : Vente de la parcelle AC 120

I – Marché ANC

La commission d'appel d'offre du 12 décembre 2019 a permis aux communes de retenir la proposition de la société HOLOCENE dont l'offre est jugée économiquement la plus avantageuse.

De plus, il convient d'adopter le règlement de service et de fixer le montant de la redevance, liée à ces contrôles, qui varie selon la nature des opérations de contrôle. La contribution financière qui en résulte pour chacun des usagers est fixée par délibération du Conseil Municipal.

Prestation à bon de commande	Tarif ht
Diagnostic de fonctionnement et d'entretien	80
Contrôle en cas de vente	90
Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou à réhabiliter sans rejet au fossé	54
Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou à réhabiliter avec rejet au fossé	110
Contrôle de bonne exécution des installations neuves et réhabilitées	150
Réunion publique	200
Pénalité pour absence au rendez vous	0

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer toutes les pièces utiles à la validation de ce marché

II- Statuts du syndicat mixte des inforoutes

Il s'agit d'approuver la refonte des statuts du syndicat mixte des Inforoutes :

- changement de nom, inforoutes devient NUMERIAN,
- Article 5 : le siège social sera désormais, 2 ZI Rhône Vallée Sud, quartier Chambenier Sud 07250 LE POUZIN,
- ouvre la possibilité à d'autres collectivités d'adhérer (sdis, cdg, conseils départementaux..),
- les compétences mutualisées avec le conseil départemental (ex article 3.2) sont intégrées dans le centre de ressources et de compétences (article 3.1) et dans les prestations de services (article 4),
- Article 7.1 : Composition du Comité Syndical, lors de la modification des statuts en 2013, l'objectif était d'avoir environ 30 élus, en 2019 l'objectif est de 51 élus répartis en 5 collèges.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve ces modifications

III- Autorisation d'ester en justice – arrêté préfectoral n°1/DDPP/2020

Le Maire demande l'autorisation d'ester en justice pour contester l'arrêté préfectoral n°1/DDPP/2020 et de désigner le cabinet « BLT Avocats » comme défenseur.

Le conseil municipal, par une voix contre et 12 voix pour, autorise M. Le Maire à ester en justice

IV – Ouverture de crédits sur les budgets 2020

Avant le vote du budget, le conseil municipal peut jusqu'à l'adoption du budget, article L.1612-1 du CGCT, autoriser M. le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite de ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits liés au remboursement des prêts.

Budget M49 EAU ET ASSAINISSEMENT

COMPTE	CREDITS OUVERTS N-1	CREDITS A OUVRIR N
2315	185 450	20 000,00 €
total	185 450	20 000,00 €

Budget M14

COMPTE	CREDITS OUVERTS N-1	CREDITS A OUVRIR N
21571	10 000	2 500,00 €
2258	9 300	2 000,00 €
total	19 300	4 500,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité,
APPROUVE l'ouverture de ces crédits sur le budget 2020.
AUTORISE le Maire à signer les mandats correspondants.

V – Droit de Prémption Urbain

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- Immeuble cadastré AE 93, 8 rue pré-martin, appartenant à Mme Nadine PRINTEMPS
- Immeuble cadastré AB 120, 41 rue Peyronnet, appartenant à la SCI Pirailone
- Immeuble cadastré AE 319, rue pré-martin, appartenant à la SCI Pirailone

VI– Vente de la parcelle AC 120

Cet immeuble, d'une contenance de 231 m², appartenant à la commune, est situé rue du Mas, cadastré AC 120.

Par courrier du 10 janvier 2020, M. Vincent GRANJON, domicilié 29 rue du Mas, souhaite acquérir cette parcelle jouxtant la parcelle AC 260 qui lui appartient en parti, suite à une donation, afin de pouvoir y construire sa maison d'habitation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la vente de cet immeuble cadastré AC120 au prix de 42,00 €/m² et précise que les clauses suivantes devront être inscrites sur le compromis de vente, à savoir :

- La parcelle sera définitivement acquise qu'après construction de la maison,
- S'il y a lieu le déplacement des ouvrages notamment des coffrets électriques ou lampadaire est à la charge du futur propriétaire, il serait plus opportun de modifier les limites de la parcelle pour laisser en place les ouvrages communaux.

VII - DIVERS

- Chrystel remercie les membres du conseil pour la distribution des colis
- Commission culture et social (CCMP) : une convention territoriale globale va être mise en place pour coordonner la complémentarité des aides dans les domaines de la petite enfance, des ados, de la parentalité, du logement, de la précarité, de la fracture numérique et des personnes âgées.
- Poste au secrétariat : une réflexion est en cours
- St-Julien en commun, demande le prêt gratuit de la salle des fêtes pour une 3^{ème} réunion publique; voir si cela entre dans les frais de campagne
- M. CAMUS propose du matériel de cuisine, à voir si cela est intéressant pour compléter l'existant dans la salle des fêtes
- Réparation toiture et porte du local des boules, les devis sont en cours, remise d'une clé.
- Le repas des aînés : 1^{er} mars 2020
- Réunion commission des finances : 11 février 2020
- Conseil municipal : 25 février 2020

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 20h55.

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 24 janvier 2020 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.


Le maire
Jean-Louis BARIOT
